

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président sortant le vingt-trois juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Pecq, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CARLIER, doyenne de l'assemblée, puis de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal, nouvellement élue et immédiatement installée.

SEANCE DU 30 JUIN 2022

PRESENTS

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LE PORT-MARLY	Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance :

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels des Syndicats Intercommunaux
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle secrétariat/assemblées des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	7
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	6

SÉANCE DU 30 JUIN 2022

Compte tenu de la démission du Président, Jean-Noël AMADEI, par courrier en date du 6 mai 2022, et du courrier du Préfet l'acceptant, en date du 29 juin, **Marie-Claude CARLIER**, doyenne de l'assemblée, est désignée Présidente.

Le quorum étant atteint, **Madame CARLIER** ouvre la séance à 18h30.

Monsieur AMADEI de la commune du Pecq est désigné comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Election du Président
- Composition du Bureau et élection de ses membres
- Délégation de compétences au Président et au Bureau
- Désignation des membres de la Commission d'appels d'offres (CAO) et création de la commission des achats
- Indemnités de fonction au Président et aux Vice-présidents
- Approbation du procès-verbal de la séance du comité du 19 mai 2022
- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Convention dans le cadre de l'exposition temporaire de peintures « portraits d'écrivains » de Alisa KAZAKOVA
- Convention de groupement de commande des syndicats intercommunaux
- Convention de groupement de commande sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain-Boucles de Seine
- Questions diverses

ELECTION DU PRESIDENT

Madame CARLIER présente le rapport.

Elle annonce que la candidature de Madame TEMPEZ a été adressée au secrétariat des syndicats et lui donne la parole.

Madame TEMPEZ confirme qu'elle propose sa candidature au poste de Présidente du syndicat qui gère le Château de Monte Cristo.

Madame CARLIER demande s'il y a d'autres candidats pour ce poste.

Sans autre candidat, elle propose aux élus de procéder au vote.

Sans remarques, le comité élit, à la majorité absolue des voix et au 1^{er} tour de scrutin, Madame Mireille TEMPEZ Présidente du syndicat intercommunal.

Immédiatement installée, **La Présidente** remercie tous les élus de leur confiance et poursuit l'ordre du jour du comité.

COMPOSITION DU BUREAU ET ELECTION DE SES MEMBRES

La Présidente présente le rapport.

Elle informe que les candidatures de Madame ZANN au poste de première Vice-présidente et de Monsieur AMADEI au poste de second Vice-président, ont été adressées au secrétariat du syndicat. Elle demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Aucun autre candidat pour ces postes ne se présente.

Concernant la suite de la composition du bureau, **la Présidente** indique que les candidatures de Mesdames RAMPAZZO et CARLIER sont proposées pour la fonction d'assesseur et celle de Madame WANG pour la fonction de secrétaire.

Sans remarque, il est procédé au vote.

Le comité syndical élit, à la majorité absolue des voix et au 1^{er} tour de scrutin :

- Madame Clarisse ZANN, 1^{ère} Vice-présidente
- Monsieur Jean-Noël AMADEI, 2nd Vice-président
- Mesdames Emmanuelle RAMPAZZO et Marie-Claude CARLIER, assesseurs
- Madame Nicole WANG, Secrétaire

DELEGATION DE COMPETENCES AU PRESIDENT ET AU BUREAU

La Présidente présente le rapport.

Sans commentaires particuliers, le comité adopte, à l'unanimité, la délégation de compétences au Président et au bureau.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES (CAO) ET CREATION DE LA COMMISSION DES ACHATS

La Présidente présente le rapport et fait les propositions de désignation suivantes :

- Membres titulaires : Monsieur AMADEI, Madame CARLIER, Madame RAMPAZZO, Madame ZANN et Madame WANG ;
- Membres suppléants : Madame BOUGEARD, Madame TROJANI, Monsieur PERRAULT, Madame MARCEROU et Madame SERIEYS

Elle indique que, si cette composition convient à tous, elle sera identique pour la commission des achats.

Sans observations, le comité désigne, à l'unanimité, les membres de la commission d'appel d'offres (CAO), selon la liste proposée, et vote, à l'unanimité, la création de la commission des achats.

INDEMNITES DE FONCTION AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS

La Présidente présente le rapport et souligne que les indemnités de fonction restent les mêmes que précédemment.

Sans observations, le comité syndical vote, à l'unanimité, les indemnités de fonction au Président et aux Vice-présidents.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE DU 19 MAI 2022

Sans observations, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du comité du 19 mai 2022.

COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

La Présidente rend compte des décisions prises.

Sans observations, le comité prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

CONVENTION DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE DE PEINTURES « PORTRAITS D'ECRIVAINS » DE ALISA KAZAKOVA

La Présidente présente le rapport. Elle précise que ces œuvres comportent huit portraits qui ont une valeur comprise entre 3 000 € et 5 000 €, soit un total de 36 000 €.

Elle demande à quelle date commence l'exposition.

Madame LUIROL répond que l'exposition commence le 1^{er} octobre prochain et se termine le 6 novembre.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, la convention dans le cadre de l'exposition temporaire de peintures « portraits d'écrivains » de Alisa KAZAKOVA

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

La Présidente présente le rapport.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, la convention de groupement de commandes des syndicats intercommunaux.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-GERMAIN-BOUCLES DE SEINE

La Présidente présente le rapport. Elle précise qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la commission. Elle souligne, pour information, qu'elle fait partie de cette CAO de la Communauté d'agglomération et que les réunions se déroulent généralement de 9h à 13 h et que l'ordre du jour est parfois assez dense. Elle souhaite savoir si le syndicat participera à toutes les commissions.

Madame CHEVALIER indique qu'il n'y a pas de liste exhaustive à présenter ce soir aux élus et ajoute que, lors de comités précédents, concernant d'autres syndicats, où cette délibération a été présentée, il a été indiqué aux élus qu'il pourrait y avoir trois ou quatre CAO par an, environ, par syndicats.

La Présidente fait observer qu'il n'y a pas de quorum pour la CAO de groupement de commandes et que les élus ne sont donc pas obligés d'y assister à chaque fois. Pour information, elle indique que le Président de cette CAO est obligé d'assister à la réunion, mais ajoute que les élus sollicités ce soir n'auront pas cette contrainte, car ils ne seront jamais Présidents de commission.

Elle précise que ces commissions se font soit en distanciel, en visio, ou bien en présentiel dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Parc des Erables au Pecq. Elle ajoute que ces commissions ne sont jamais le soir.

Monsieur SCHUSTER fait remarquer que, dans l'article 5, il est précisé « les membres intéressés par la mise en œuvre d'un marché » et suppose donc que, si le syndicat n'a pas d'intérêt, il est inutile d'y participer.

Madame CARLIER souhaite savoir comment les élus sont informés lorsque le syndicat est intéressé par un sujet.

Madame CHEVALIER suppose que la convocation à la CAO est envoyée par la CA au secrétariat du syndicat, qui fera suivre aux élus du syndicat, le cas échéant.

Madame CARLIER propose sa candidature au poste de titulaire et **Madame ZANN** à celui de suppléante.

Sans autres remarques, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la convention de groupement de commande sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain-Boucles de Seine et désigne, à l'unanimité, les membres ci-dessus nommés.

QUESTIONS DIVERSES

Madame LUROL informe qu'elle ne peut pas donner un bilan total de la fréquentation du mois de juin, car les chiffres du 30 juin ne sont pas encore disponibles. Elle annonce qu'un peu plus de 2 700 personnes sont venues en juin et que ce total est en baisse par rapport à juin 2019 durant lequel 3 227 visiteurs sont venus au Château. Elle souligne qu'elle n'explique pas cette diminution, hormis par la canicule, l'alerte orange et les deux tours d'élection, mais ajoute que c'est évidemment bien plus important qu'en 2020 et 2021. Elle informe les élus que, cependant, les recettes boutique sont en hausse avec un montant de plus de 5 400 €, ce qui est extrêmement positif.

Elle évoque ensuite les événements passés ou en cours :

Elle précise que l'exposition de « Monte Cristo en bandes dessinées » est décrochée. Elle précise que celle d'art contemporain a été montée avec les œuvres de Pascal MASI installées au deuxième étage du château, ainsi que dans le parc. Elle annonce que cette exposition plait déjà beaucoup avec du public qui vient spécialement pour la voir.

Elle poursuit en mentionnant les visites guidées du 12 juin qui ont amené 160 personnes et donc une fréquentation correcte.

Elle fait observer que les Murder parties, prévues ce samedi, ont dû être annulées, car les artistes sont atteints par la Covid. Elle signale que toutes les personnes qui avaient réservé sont d'accord pour un report en septembre ou octobre prochain.

Elle mentionne également la fanfare le 19 juin dernier, composée d'une vingtaine de jeunes musiciens, étudiants de la Sorbonne, tous habillés en salopette bleue, qui ont joué beaucoup de morceaux différents contemporains. Elle annonce que la fréquentation de 124 personnes n'a pas été très importante. C'était le week-end de la canicule et le public est resté chez lui. Cependant, elle précise que les visiteurs, ainsi que les musiciens, étaient très satisfaits. Elle termine avec les visites théâtralisées du 26 juin qui ont attiré 134 personnes, soit moins que les mois précédents. Elle informe les élus qu'un groupe d'inspecteurs de l'éducation nationale est venu visiter et que tous ont été ravis. Elle fait remarquer qu'elle espère que cette visite en amènera d'autres.

Madame WANG souligne qu'elle a eu un retour de ces inspecteurs. Ils lui ont rapporté avoir vécu un moment magique avec une conférencière passionnante et passionnée.

Madame LUROL poursuit avec l'installation des la ruches dans la roseraie. Elle souligne que les abeilles butinent les fleurs sans aller vers les visiteurs et que l'apiculteur, qui vient régulièrement pour l'entretien de ses ruches, est ravi.

Elle signale qu'elle a été interviewée durant une demi-heure sur le Château et les activités proposées, pour une émission de radio sur France bleue IDF diffusée en direct le 10 juin. Elle précise que des places gratuites ont été offertes à des auditeurs qui téléphonaient les premiers. Elle précise que l'audition a été bonne, mais qu'aucun gagnant n'est encore venu utiliser ces places.

Elle indique qu'une rediffusion du film documentaire « Alexandre Dumas le flamboyant » a été présentée à la télévision et, l'émission étant très belle, le retour est positif pour le château.

Elle informe qu'elle a accueilli, la semaine dernière, France 3 pour sa rubrique mobilité qui est venue faire un reportage d'une minute qui sera diffusé dans les bus sans date précise. Enfin, elle annonce que, le lendemain de ce comité, France 3 va venir enregistrer, en direct, avec camions et satellites, le journal télévisé de midi, dans le cadre de l'ouverture du dispositif « jardins ouverts » créé par la Région. Elle fait remarquer que le Château a été

choisi comme premier lieu pour cette diffusion grâce à la balade contée le dimanche après-midi. Elle précise qu'elle a évoqué, avec les équipes de tournage, l'exposition « art contemporain » et que Pascal MASI viendra répondre aux questions du journaliste.

Monsieur AMADEI informe que Madame MESADIEU, Présidente de la commission culture à la région, sera présente.

Madame LUROL le confirme et précise que c'est Madame MESADIEU qui sera interviewée, suivie de Pascal MASI.

Elle souligne la fin des travaux de réparation du bassin d'Haïdée. A la suite d'un problème d'évacuation, cela avait entraîné des inondations dans toute une zone du jardin, qui a dû être fermée.

Monsieur AMADEI fait remarquer que, pour lui, la baisse de visiteurs de juin 2022 par rapport au même mois de 2019 vient du fait que le mois de juin 2019 comportait cinq week-ends et donc cinq dimanches soit 20 % de plus de possibilités de visites. Il souligne que c'est assurément 20 % de moins pour les visites théâtralisées, car elles n'ont lieu que les week-ends.

Madame LUROL ajoute que la météo capricieuse y est aussi pour quelque chose, notamment avec l'alerte orange qui a effrayé les visiteurs.

Elle informe que les visiteurs étrangers reviennent, notamment les Américains, les Espagnols et les Italiens.

Madame CARLIER demande si ce sont des groupes.

Madame LUROL répond que ce sont des visiteurs individuels.

Sans autres remarques, **la Présidente** lève la séance à 19h25.